

Maison Pour Tous

Pôle Enfance et Jeunesse

01, rue Victor Hugo

57 240 NILVANGE

Tél. 03 57 32 36 80

nilvange.periscolaire@gmail.com

Charte sur la propreté de l'enfant

Chers parents,

Nous souhaitons vous informer de l'importance que nous accordons à la propreté et à l'hygiène des enfants à l'accueil périscolaire. Afin de garantir un environnement sain et sécurisé pour tous les enfants, nous avons élaboré une « **Charte de propreté** » que nous souhaiterions partager avec vous.

L'objectif de la Maison Pour Tous concernant la propreté de l'enfant au sein de nos locaux est de créer un environnement sûr, sain et respectueux pour tous les enfants accueillis. Nous visons à **promouvoir l'autonomie et le bien-être des enfants tout en assurant leur sécurité et leur confort.**

Il est important de souligner que **la MPT n'est pas dans l'obligation d'accepter un enfant qui n'est pas propre.** Cependant, étant donné que chaque enfant est unique, nous acceptons de repousser l'échéance jusqu'au début janvier de l'année scolaire.

Cette décision est prise dans l'intérêt de l'enfant lui-même, ainsi que de ses pairs et du personnel encadrant. Nous comprenons que chaque enfant progresse à son propre rythme dans l'acquisition de la propreté, et nous respectons les besoins individuels de chaque enfant (sauf en cas de problèmes médicaux avérés).

En conséquence, tout en encourageant et en soutenant les enfants dans leur processus d'apprentissage de la propreté, nous nous réservons le droit de discuter avec les familles des mesures appropriées à prendre si un enfant rencontre des difficultés dans ce domaine. Notre objectif reste toujours de trouver la meilleure solution pour le bien-être et le développement de chaque enfant, tout en maintenant un environnement favorable à l'apprentissage et à l'épanouissement de tous.

Si votre enfant n'est pas propre à la rentrée, nous vous demandons de prendre en compte certains points. Le but étant que la MPT, l'école et la famille s'harmonisent pour aider l'enfant à acquérir l'autonomie nécessaire pour devenir propre dans les mois qui suivent la rentrée.

Vous vous engagez à prendre connaissance de la Charte de propreté (merci de bien lire ces points importants) :

- **Prévenir la Direction de la MPT**, si votre enfant n'est pas propre (à préciser dans votre dossier sur le Portail famille ou nous contacter).
- **Assurez-vous systématiquement que votre enfant utilise les toilettes à la maison avant de partir**, qu'il porte une couche ou non. Même s'il affirme ne pas en avoir envie, encouragez-le à le faire et expliquez-lui l'importance de vider sa vessie. Offrez-lui l'accès aux toilettes chaque fois que vous vous apprêtez à quitter la maison.
- **Utilisez des couches-culottes (si nécessaire pour votre enfant) qui sont faciles à enlever et à remettre**, car cela favorisera son autonomie (les couches à scratch ne sont pas autorisées). Assurez-vous d'avoir un approvisionnement de couches à la MPT et de les remplacer régulièrement.
- **Vérifier la couche de votre enfant**, s'il en porte une. Veiller à ce qu'elle soit propre à son arrivée à la MPT.
- **Soyez prêts à accepter que votre enfant pourrait occasionnellement ne pas être changé**, soit parce qu'il n'a pas signalé qu'il s'est souillé, soit parce qu'aucun animateur n'est disponible pour le changer immédiatement (incident arrivé avant l'accueil des familles).
- **Accepter que votre enfant soit changé dans les toilettes** (lieu de passage / avec manque d'intimité), la MPT n'a pas de salle appropriée.
- **Accepter que votre enfant se retrouve seul avec un animateur** lorsqu'il doit être changé.
- **A rapporter des vêtements propres dès le lendemain**, dans le petit sac prévu à cet effet. Si la MPT vous a prêté des vêtements, merci de les rapporter lavés.
- **Si le problème de propreté persiste au cours du mois de décembre**, la Direction de la MPT reprendra contact avec la famille afin d'en discuter ensemble et de rechercher des solutions pour le bien-être de l'enfant concerné et l'organisation de nos accueils.

Je soussigné(e) _____, parent de l'enfant _____ atteste avoir pris connaissance de la charte de propreté à l'école maternelle.

Fait à _____ le _____.

Signature des représentants légaux :